



Madame la Maire  
Ville de Nantes  
2, rue de l'hôtel de Ville  
44094 Nantes Cedex 1

Nantes, le 13 février 2026

N. Réf. : 015.16  
Objet : Prolongation préavis de grève

Madame la Maire,  
Notre organisation syndicale a déposé un premier préavis de grève concernant les agent.e.s de la Bibliothèque Municipale du 20 décembre 2025 au 20 janvier 2026.

Dans ce cadre, une première rencontre s'est tenue le 18 décembre 2025 entre Madame l'Elue au Personnel et notre organisation syndicale.

Suite à cette réunion et après consultation des agent.e.s concerné.e.s, une prolongation du préavis de grève a été demandée par la grande majorité des agent.e.s jusqu'au 28 février 2026.

Dans ce cadre, une deuxième rencontre s'est tenue le 23 janvier 2026 entre Madame l'Elue au Personnel, les Direction Générales Culture & Arts dans la ville et Ressources, Département RH, Bibliothèque Municipale et notre organisation syndicale, comme prévu précédemment dans le courrier du 20 décembre en réponse aux premières revendications.

Suite à cette nouvelle réunion et après avoir consulté de nouveau les agent.e.s concerné.e.s, il s'avère que les propositions faites ne permettent pas de répondre aux problématiques en cours dans un délai satisfaisant.

De plus, de nombreux points ont été soulevés à cette occasion par les agent.e.s du service. Ils ont alors souhaité détailler et restructurer leurs revendications, afin de pouvoir expliciter précisément les doléances et les propositions du collectif en vue d'une résolution plus durable via le Dialogue Social. Un cahier de doléances a donc été mis en place, ceci explique le délai de notre réponse aux propositions faites le 23 janvier.

Concernant les propositions du 23 janvier 2026 :

Nous avons salué les effectifs supplémentaires du samedi afin de revenir sur la note interdisant la pose de samedi hors été, mais déplorons que ces emplois soient non statutaires et leur durée aléatoire.

Concernant les renforts « manutention », le délai de mise en place reste très flou, c'est-à-dire après le CST de fin mai, impliquant une mise en place qui ne se ferait pas avant la rentrée, ce qui est jugé trop lointain. De plus, il a été considéré que l'impermanence de ces renforts ne proposent aucune résolution à des problèmes structurels.

Les préconisations du Ministère de la culture en matière de personnel des bibliothèques étant au minimum d'1ETP par tranche de 2000 habitants, ce qui n'est actuellement pas le cas pour la ville de Nantes, les agents déplorent donc l'absence de recrutements statutaires.

Nous avons également salué l'annonce du recours à deux accompagnements externes, l'un pour retrouver du dialogue au sein du collectif de travail, y compris avec la ligne managériale, et l'autre pour objectiver la charge de travail et les problématiques organisationnelles qui en découlent. Cependant, les problématiques en matière de charge de travail avaient déjà été remontées par les agents en 2022/2023 via une concertation organisée avec l'aide de la DIMO. Constatant que la nouvelle organisation ne règle en rien un problème systémique, les agents doutent de la pertinence du recours à l'un des intervenants et craignent une dépense qui conduira à confirmer des problématiques déjà signalées de longue date.

Malgré tout, la mise en place d'un comité de suivi est un élément encourageant dans la mesure où celui-ci est basé sur une participation et prise en compte réelle des propositions des agents. Nous rappelons à ce titre le peu de cas qu'il a été fait des nombreuses alertes des syndicats pendant les réunions de préparation au CST présentant la nouvelle organisation des Bibliothèques.

Concernant la délivrance des attestations pour l'octroi des ARE, nous rappelons que les délais demandés ne sont pas raisonnables, mais juste légaux.

Enfin, le terme d'« irritants » a également été questionné et été perçu comme une possible euphémisation de certains problèmes, celui-ci ne définissant pas clairement ce qu'il recouvre.

En concomitance de cette rencontre, des temps de recueil de paroles des différents services et territoires ont été organisés par Madame la Directrice des Bibliothèques. Les agent.e.s étaient donc dans l'attente de propositions suite à ces rencontres.

Le webinaire de restitution organisé le 12 février n'a pas recueilli l'assentiment des agent.e.s de la Bibliothèques municipale. Pendant ce webinaire, ont été majoritairement reprises les propositions de Madame l'Elue au personnel que les agent.e.s estiment toujours insuffisantes. La majorité des autres propositions faites demeurent encore floues et dépendantes d'une temporalité incertaine.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre organisation syndicale en accord avec les agent.e.s de la bibliothèque municipale a décidé de reconduire son préavis de grève couvrant l'ensemble des journées :

- du 1<sup>er</sup> 00h00 au 31 mars 2026 à minuit.

Nous vous adressons, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Pour la CGT